

AUTORITE DELEGANTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

155, avenue Jansoulin

83740 LA CADIERE D'AZUR

Téléphone : 04 94 98 26 60

Télécopie : 04 94 98 26 69

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES**

**RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AU PRINCIPE DE CONCESSION DU
SERVICE PUBLIC ET PRESENTANT LE DOCUMENT CONTENANT
LES CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS QUE
DOIT ASSURER LE CONCESSIONNAIRE**

1.2 - Gestion technique de la collecte et de l'épuration

La gestion technique des effluents dont les caractéristiques principales sont énoncées ci-après doit correspondre aux normes en vigueur.

- La charge reçue par la station d'épuration en 2017 est de 76 262 m³.
- La station d'épuration des eaux usées relève de la rubrique n° 2752 de la nomenclature des installations classées. La gestion des installations est assurée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 1^{er} décembre 2010 concernant la station d'épuration des eaux usées et règlementant ses activités.

En moyenne, la station d'épuration des eaux usées reçoit, traite et rejette les charges de pollution suivantes :

Charges moyennes	Charge entrante (Kg/j)	Charge rejetée (Kg/j)	Rendement (%)
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène)	37	0,8	98
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	115	5,3	95
MES (Matières En Suspension)	37	0,5	99

- Les sous-produits : les boues produites par la station d'épuration des eaux usées de la zone d'activités du plateau de Signes font l'objet d'une mise en décharge contrôlée. En 2017, 56,70 tonnes de boues d'une siccité de 23,10 % ont été produites et 13,10 tonnes de matières sèches ont été évacuées. Les sables, graisses et produits de dégrillage sont mis en décharge contrôlée périodiquement.

1.3 - Gestion administrative du service public

La gestion administrative du service public comprend la gestion, les contacts et l'information des abonnés ainsi que la tenue et le suivi des fichiers techniques des divers inventaires.

Les évolutions du nombre d'abonnés et des volumes assujettis sont :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	78	79	83	83	83
Volumes assujettis (m3)	154 903	133 663	140 186	124 069	153 255

1.4 - Conditions d'exploitation actuelle du service

Le service public de l'assainissement collectif de la zone d'activités du plateau de Signes est actuellement confié, par une convention d'affermage, à la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

Cette convention d'affermage expire au 31 mai 2019.

Le fermier assure notamment les prestations de gestion et d'exploitation suivantes :

- Exploitation générale du service public et notamment :
 - Les prestations courantes d'entretien et de réparations des installations,
 - Les prestations de renouvellement fonctionnel et de grosses réparations,
 - La mise en œuvre du programme de renouvellement et de mise aux normes des installations,
 - Les prestations de nettoyage des installations et de leurs abords,
 - Les prestations de relation avec les usagers.
- Gestion des relations avec l'autorité délégante sur le fonctionnement du service par la présentation des comptes rendus techniques et financiers.
- Gestion de la veille juridique et réglementaire transmise à l'autorité délégante.

déterminée en prélevant directement auprès des usagers du service des redevances qui lui restent acquises.

La rémunération du concessionnaire est donc assurée par les usagers.

La gestion de l'activité est effectuée aux risques et périls du concessionnaire privé.

Le contrat de concession doit tenir compte, pour la détermination de sa durée, de la nature des prestations demandées au concessionnaire et de la durée d'amortissement des installations mises en œuvre.

A l'expiration du contrat, l'ensemble des investissements réalisés devient la propriété de la Collectivité.

Cette formule suppose que les investissements soient prépondérants dans l'activité du service, ce qui n'apparaît pas être le cas en l'espèce.

En effet le service existe et peu d'investissements de premier établissement sont requis pour en assurer la continuité.

L'affermage

C'est un mode de gestion déléguée d'un service public industriel et commercial dans lequel les équipements nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par la Collectivité qui en a assuré le financement.

Le fermier doit assurer l'exploitation du service.

A ce titre, il doit garantir la maintenance des ouvrages et éventuellement leur modernisation ou leur extension.

La rémunération du fermier repose sur les redevances payées par les usagers.

Le fermier peut être tenu de verser à la Collectivité une contribution destinée à couvrir l'amortissement des charges d'investissement engagées par elle (surtaxe).

Le risque de gestion repose donc sur le fermier (exploitation à ses risques et périls).

La Collectivité contrôle le bon fonctionnement du service, notamment au vu des comptes rendus techniques et financiers annuels.

Le choix du fermier se fait dans le respect des règles de concession de service public : appel à candidatures, examen et analyse des candidatures et des offres par une commission spécifique de concession de service public, négociations, choix du fermier approuvé par l'assemblée délibérante.

Le contrat d'affermage doit être adapté dans sa durée et ne peut être dénoncé que pour une faute grave.

Il est également possible que le fermier se voit d'ores et déjà confier la charge d'exploiter de nouveaux ouvrages et équipements qui seraient mis en service dans le cours du contrat de gestion déléguée, de même que, pour partie, de financer certains travaux ; on parle alors d'îlots concessifs au sein d'un affermage.

La gérance

C'est un mode de gestion intermédiaire d'un service public par lequel la Collectivité confie à une entreprise privée l'exploitation d'un service public, lui remet les équipements et matériels nécessaires et contrôle l'activité de cette dernière.

L'exploitant, dénommé gérant, reverse à la Collectivité les redevances perçues auprès des usagers et bénéficie en retour d'une rémunération basée sur un tarif forfaitaire ou unitaire garanti au contrat.

Le risque est en conséquence assuré par la Collectivité.

- La conception, la réalisation et la prise en charge financière de travaux patrimoniaux permettant notamment d'apporter des améliorations techniques aux installations d'épuration. L'estimation de ces travaux patrimoniaux est décomposée comme suit :

1 - Travaux de renouvellement, d'optimisation et de mise aux normes des équipements primaires de la station d'épuration et notamment :

- Presse à vis,
- Rails de guidage des bennes,
- Armoires de commande pilotables,
- Traitements et automatismes,
- Energie.

Ces travaux sont estimés à 800 K€.

2 - Travaux d'amélioration et de mise aux normes des équipements secondaires de la station d'épuration et notamment :

- Laveur à sable,
- Asservissement polymère et déshydratation,
- Poste de relevage,
- Traitement des boues,
- Traitement tertiaire,
- Equipement Chibron.

Ces travaux sont estimés à 500 K€.

L'ensemble de ces travaux patrimoniaux représente un budget prévisionnel de 1 300 K€ ; la date prévisionnelle de mise en service des ouvrages et équipements afférents est fixée au 31 décembre 2020.

- L'exploitation, à ses risques et périls, du service public de l'assainissement collectif de la zone d'activités du plateau de Signes et notamment :


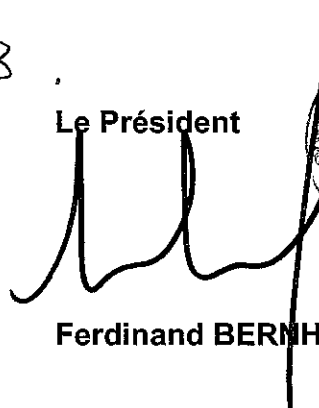
- Les prestations courantes d'entretien et de réparations des installations,
- Les prestations de renouvellement fonctionnel et de grosses réparations,
- La mise en œuvre du programme de renouvellement et de mise aux normes des installations,
- Les prestations de nettoyage des installations et de leurs abords,
- Les prestations de relation avec les usagers.

- L'information de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume sur le fonctionnement du service en particulier par la présentation des comptes rendus techniques et financiers.

- L'activation d'une veille juridique et réglementaire dont il informe la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

A La Cadière d'Azur, le 10 septembre 2018

Le Président



Ferdinand BERNHARD